



# **FCP MON PEA**

Rapport annuel au 30 Juin 2023

Société de gestion : ERASMUS GESTION

Siège social : 14 rue de Marignan 75008 PARIS

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

## Sommaire

### Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement .....	9

### Comptes annuels

Bilan actif.....	19
Bilan passif.....	20
Hors-bilan .....	21
Compte de résultat.....	22

### Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	23
Evolution de l'actif net.....	25
Complément d'information 1.....	26
Complément d'information 2.....	27
Ventilation par nature des créances et dettes.....	28
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument .....	29
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	30
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	31
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	32
Affectation des résultats.....	33
Résultat et autres éléments.....	37
Inventaire.....	39

## ORIENTATION

## IDENTIFICATION

### Classification

« Actions de pays de la Zone Euro »

L'exposition minimum de l'OPCVM aux marchés des actions des pays de la zone euro est de 75%.

### Objectif de gestion

Le fonds aura pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC 40 dividendes réinvestis en s'exposant aux actions de grande capitalisation de la zone euro.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration suivi dans le temps

### Indicateur de référence

L'indice CAC 40 est l'indice de la Bourse de Paris calculé en continu représentant les 40 principales valeurs du marché parisien sélectionnées par Euronext sur des critères de taille et de liquidités. Le poids de chaque valeur dans l'indice est pondéré en fonction de l'importance de sa capitalisation. Cet indice est valorisé aux cours de clôture et sa performance est calculée dividendes réinvestis.

- Administrateur de l'indice CAC 40: Euronext Paris

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site Internet de l'administrateur ([http:// www.euronext.com](http://www.euronext.com)).

L'administrateur Euronext Paris de l'indice de référence CAC 40 TR est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le FCP n'est ni indiciel, ni à référence indicielle mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à l'indice CAC 40.

### Stratégie d'investissement

#### 1. Stratégie utilisée

Afin de réaliser son objectif de gestion, l'actif du fonds sera exposé au minimum à 75% sur les marchés actions des pays de la zone euro, dont majoritairement la France.

La gestion, discrétionnaire, est fondée sur une analyse quantitative et qualitative des titres de l'univers d'investissement. La sélection des actions se fera majoritairement sur les valeurs composant l'indice CAC 40 et le Eurostoxx 50 en fonction de leur potentiel (croissance des résultats, opérations sur le capital,...), de leurs caractéristiques financières (dont actif net, rendements, niveau d'endettement, etc.) et de leurs ratios de valorisation (notamment le rapport cours/bénéfice).

Ainsi, la gestion pourra décider de sous-exposer le portefeuille à un secteur d'activité par rapport à l'indice de référence ou céder des actifs si, par exemple, un autre choix, au potentiel considéré comme plus conséquent à un instant donné, se présente.

Enfin, les stratégies mises en œuvre font l'objet d'un suivi rigoureux et permanent de manière à apprécier en temps réel les écarts de composition du portefeuille par rapport à son indicateur de référence par des méthodes historiques ou paramétriques.

La sélection des actions se fera majoritairement dans des capitalisations de grandes valeurs mais le FCP se laisse la possibilité d'investir en petites capitalisations dans la limite maximum de 10% de l'actif net.

A titre accessoire, le gérant pourra être exposé aux risques de marché autres que ceux de la zone euro.

Le résident français ou de l'un des pays de la zone euro n'est pas exposé au risque de change.

Le gérant définit un scénario central de l'évolution de l'environnement macro-économique et financier et les implications d'un scénario contraire tout en conservant la capacité d'adapter en temps réel l'exposition du portefeuille aux évolutions des conditions de marché.

Pour sélectionner les valeurs éligibles au fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à un filtrage extra-financier basé sur des critères ESG réalisés en amont.

Le fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») tels que définis dans sa politique ESG.

L'application de la stratégie extra-financière permet au gérant de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans leur globalité pour l'ensemble des investissements réalisés. En effet, l'analyse environnementale et sociale se concentre sur la réponse de l'émetteur à des risques en matière de durabilité clairement identifiés et à sa faculté d'en limiter les conséquences, permettant ainsi d'évaluer les incidences négatives sur la valeur de l'investissement.

## Stratégie Processus extra-financier de sélection ESG

Par ailleurs, l'OPCVM intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière selon une double approche d'exclusion sectorielle et de sélection « Best-In-Universe ». La sélection des investissements selon l'approche « Best-in-Universe » consiste à sélectionner les émetteurs ayant obtenu les meilleures notes d'un point de vue extra-financier, tous secteurs confondus.

Pour cela l'équipe de gestion applique une méthodologie établie :

- ◆ Définition d'un univers d'investissement initial,
- ◆ Exclusion des sociétés dont l'activité principale est listée dans notre politique d'exclusion :
  - Activités liées à la vente d'armes controversées telles que définies par les conventions d'Ottawa, d'Oslo et la CIAC (mines antipersonnel, armes à sous-munitions et armes chimiques et biologique).
  - Les sociétés dont les revenus sont issus de la production de.
  - Les sociétés dont les revenus issus de la production de charbon représentent plus de 5% du CA.
  - Les sociétés impliquées dans les jeux d'argent et de paris.
  - Les sociétés dont les revenus sont issus de la pornographie.
- ◆ Notation ESG basée sur la méthodologie du MSCI et une sélection « Best-in-Universe ».

Ainsi, la note ESG moyenne de l'OPCVM doit être significativement supérieure (meilleure) à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Par significativement supérieure, on entend supérieure à la note ESG pondérée de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des valeurs (exclusions sectorielles et plus mauvaises notes).

## Méthodologie de notation ESG

La méthodologie de notation ESG du MSCI a été retenue pour l'ensemble des valeurs de l'univers. Lorsqu'une valeur n'est pas couverte par le MSCI, l'équipe d'analyse interne d'Erasmus Gestion note elle-même la valeur. C'est le cas pour environ 20% des valeurs de l'univers d'investissement initial. L'analyse ESG interne est le fruit de collectes d'informations à travers les rencontres avec les émetteurs et la lecture des rapports extra-financiers de ces sociétés.

Chaque société est évaluée sur trois piliers : Environnement, Social, Gouvernance.

Les critères du pilier Gouvernance restent les mêmes pour chaque entreprise étudiée (Indépendance du conseil d'administration, part des femmes dans le conseil d'administration, rémunération totale du Directeur Général, critères d'attribution de la rémunération variable, historique de l'auditeur, etc)

Les critères des piliers environnementaux et sociaux varient d'une industrie à l'autre, en fonction d'une matrice de matérialité établie par le MSCI. Ainsi, une entreprise dont l'activité est fortement gourmande en eau se verra attribuer, entre autres, des critères liés au stress hydrique, comme l'existence d'un plan d'économie de l'utilisation d'eau, et le pourcentage d'utilisation d'eau recyclée par exemple. A l'inverse, un distributeur de logiciel scandinave sera épargné de ces questions.

Exemple de critères du pilier environnemental : Empreinte carbone, existence d'un plan de réduction des émissions carbone, existence d'un plan de réduction de l'impact environnementale sur l'ensemble des chaînes d'approvisionnement et de production, niveau de contrainte des différents plans (ampleur, objectifs, limite dans le temps)

Exemple de critères du pilier social : Existence de normes ISO, existence d'objectif de performance tel que le taux d'accident du travail, existence de conventions collectives, monitoring de différentes données en fonction de la moyenne de l'industrie (taux d'accident du travail, taux d'attrition, heures de formation par employés, etc).

Chaque pilier est noté sur 10, 10 étant la meilleure note. La note ESG de chaque société est obtenue en agrégeant les notes de chaque pilier selon une pondération propre à son industrie, et définie par une matrice de matérialité. La note ESG est ensuite ajustée (normalisée) afin de pouvoir être comparée inter-industrie.

La part des émetteurs notée ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique et liquidités) est durablement supérieure à 90%.

L'évaluation ESG des émetteurs est révisée à minima annuellement. Si l'émetteur fait l'objet d'une controverse, signalée soit par la plateforme MSCI soit par les outils utilisés dans le processus de gestion traditionnel, son évaluation est révisée dans les délais les plus brefs possibles.

### Limites méthodologiques :

L'approche en matière d'analyse ISR d'entreprises mise en œuvre par Erasmus Gestion repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie de la société de gestion mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets.

En effet, l'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information.

Afin de rendre son analyse la plus pertinente possible, Erasmus Gestion se concentre sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les entreprises étudiées. Ces enjeux clés sont définis au cas par cas et ne sont pas exhaustifs.

Enfin, bien que la méthodologie d'analyse de la société de gestion ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de l'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises dans lesquelles il investit, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile à prévoir, et peuvent l'amener à revoir à posteriori son opinion sur la qualité ESG d'une entreprise en portefeuille.

Par ailleurs, l'approche « best in Universe » se base sur une analyse subjective des critères ESG. Ainsi l'avis de la société de gestion sur les émetteurs peut varier dans le temps.

L'équipe de gestion tient compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissements mais de façon non prépondérante.

Le pourcentage d'alignement du fonds aux critères liés aux deux objectifs climatiques (Atténuation du changement climatique et Adaptation au changement climatique) du Règlement (UE) 2020/852 sur l'identification des activités économiques considérées comme durable sur le plan environnemental (dit « Taxonomie ») est au minimum de 0% des investissements. Cet objectif est amené à être revu dans le cadre d'une transition progressive du fonds vers un alignement des investissements aux objectifs environnementaux dudit règlement.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence d'Erasmus Gestion disponible sur le site internet [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com).

Le FCP pourra également utiliser des instruments dérivés sur les marchés à terme organisés européens et internationaux. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille sur les risques actions et titres assimilés et/ou sur indices actions pour ajuster le taux d'exposition ou dans le cas de fluctuations importantes des marchés.

Le portefeuille sera ainsi exposé au marché actions dans une fourchette comprise entre 75% minimum et 110 % maximum.

L'exposition actions, utilisation des dérivés comprise, sera au maximum de 110% et ce, dans le cadre d'éventuels décalages techniques entre la demande de rachat d'un porteur et la cession correspondante des titres en portefeuille.

La limite d'engagement du FCP sur les instruments dérivés n'excède pas 100% de son actif net.

Le fonds pourra également investir, dans la limite de 10% maximum, dans des obligations convertibles « investment grade » (notation supérieure ou égale à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors ou à Baa3 dans celle de Moody's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion) ou à caractère dit spéculatif (notation inférieure à BBB- ou Baa3 ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion). La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations et effectuera une analyse crédit lors de l'investissement.

Au titre de la gestion de la trésorerie, le gérant pourra investir jusqu'à 10% dans des OPCVM de produits de taux (monétaires et/ou obligataires).

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie et à titre accessoire, le fonds pourra avoir recours aux dépôts, aux emprunts d'espèces.

## 2. Actifs (hors dérivés intégrés) :

### a. Actions : oui.

L'actif du FCP sera investi en actions de 75% à 100% de son actif net dans :

- les titres, actions européennes cotées ou titres assimilés et/ou en droit de souscription ou d'attribution attachés à ces actions
- des sociétés majoritairement françaises, de grande capitalisation sans contraintes sectorielles, les investissements en petites capitalisations étant limités à 10% de l'actif net.

### b. Titres de créance et instruments de taux : oui, à titre accessoire dans la limite de 10% de l'actif.

- Titres de créances négociables : oui
- Obligations : oui
- Bons du Trésor : oui
- Titres négociables à court terme : oui

L'investissement se fera:

- dans des produits du secteur public ou secteur privé, selon les opportunités de marché
- Dans tous les secteurs, sans prépondérance de secteur
- Dans des titres émis par des émetteurs des pays membres de la zone euro
- Dans des titres dont la notation est au minimum « investment grade » (notation supérieure ou égale à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors ou à Baa3 dans celle de Moody's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion).

### c. OPC : oui, à titre accessoire

Le FCP pourra investir, dans la limite de 10%, dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français, ou étranger et/ou dans des OPC et/ou fonds d'investissement français ou étrangers non conformes mais répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du COMOFI, de classification « actions » et dans des OPCVM de produits de taux pour la gestion des liquidités du fonds.

Le FCP pourra investir dans des OPC de la société de gestion ou d'une société liée.

## 3. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont utilisés pour ajuster l'exposition au marché actions ou dans le cas de fluctuations importantes des marchés.

Le fonds utilisera les marchés à terme organisés européens et internationaux.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, sur les risques actions.

Les risques associés aux actifs pourront être couverts par des instruments financiers à terme suivants : futures, forwards, options, indices. Le fonds pourra principalement intervenir sur les marchés à terme d'actions, d'indices, de manière ponctuelle dans le cas de souscriptions ou de rachats importants. Le fonds n'a pas vocation à investir dans les Swaps, y compris dans les total return swaps.

L'utilisation des dérivés permet une souplesse dans la gestion et une meilleure réactivité vis-à-vis des marchés afin d'optimiser les investissements sur les marchés des actions.

La limite d'engagement du FCP sur les instruments dérivés n'excède pas 100% de son actif net.

## 4. Titres intégrant les dérivés :

Le fonds pourra également investir sur les instruments financiers intégrant des dérivés afin d'augmenter l'exposition au risque actions :

- obligations convertibles, dans la limite de 10% de l'actif net

L'investissement maximum dans des titres intégrant des dérivés est de 10% de l'actif net.

### **Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré :**

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties, de type établissement de crédit, autorisées par la société de gestion et domiciliées dans des pays membres de l'OCDE.

Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la gestion de l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

Ces opérations pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe de la société de gestion.

Ces opérations peuvent donner lieu à la remise en garantie :

- d'espèces
- de titres émis par les pays membres OCDE
- de parts ou actions d'OPCVM/FIA monétaires

Le fonds ne recevra pas de titres en garantie dans le cadre de la gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficaces de portefeuille.

Les garanties financières reçues en espèces peuvent être :

- placées en dépôt auprès d'établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre de l'OCDE ou un Etat tiers ayant des règles prudentielles équivalentes,
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité,
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

## 5. Les dépôts :

Le fonds se réserve la possibilité de faire des dépôts, pour la gestion de sa trésorerie, dans la limite maximum de 10%.

## 6. Les emprunts d'espèces :

Le fonds se réserve la possibilité d'emprunter temporairement des espèces dans la limite réglementaire (10% maximum), dans les cas d'ajustement du passif.

## 7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Néant

## 8. Informations relatives aux garanties financières du FCP :

Néant

## RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

## PROFIL DE RISQUE

*"Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés".*

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion. Au travers du fonds, les souscripteurs s'exposent principalement aux risques suivants :

### Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

### Risque discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des actifs en portefeuille et/ou sur l'anticipation des marchés. Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les actifs les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

### Risque de marchés actions :

Le fonds est exposé aux marchés actions. Si les marchés baissent, la valeur du fonds baissera. Les investissements du fonds sont possibles sur les actions de petites capitalisations, dans la limite maximum de 10% de l'actif net. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.

L'exposition actions, utilisation des dérivés comprise, sera au maximum de 110% et ce, dans le cadre d'éventuels décalages techniques entre la demande de rachat d'un porteur et la cession correspondante des titres en portefeuille.

## Risque de taux :

Une partie du portefeuille jusqu'à 10 % peut être investie en produit de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investie en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds.

## Risque de crédit lié aux émetteurs des titres de créance :

Il s'agit de risques pouvant résulter de la dégradation de signature ou de défaut d'un émetteur de titre de créance. Lorsqu'un émetteur subit une dégradation de signature, la valeur de ses actifs baisse. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Tout investissement obligataire entraîne un risque de crédit. Cependant, ce risque sera plus prononcé pour les titres à caractère spéculatif, dont la notation est en dessous de BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors ou Baa3 dans celle de Moody's).

## Risque de contrepartie :

Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

## Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés :

C'est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les contrats futures.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement

**DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : 5 ans**



## RAPPORT DE GESTION

## COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet Deloitte Touche Thomatsu

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

### COMMENTAIRE DE GESTION

Pour bien apprécier la performance de notre OPCVM au cours de son exercice 2022-2023, il convient de replacer celle-ci dans le contexte économique et les marchés.

Au 1er janvier 2022, le CAC40 était à 7 106 points, au 1er juillet 2022, début de l'exercice de notre fonds, il était alors à 6 490 points, une baisse de 9% depuis le début de l'année, mais il n'avait pas encore touché le plancher qui est arrivé le 9 octobre 2022 à 5 736 points. Soit un recul de près de 20% depuis le début de l'année 2022. La suite a été plus sympathique, puisqu'au 30 juin 2023, clôture de l'exercice de FCP Mon PEA, le CAC40 était à 7 460 points, un rebond de 30% depuis son plus bas.

C'est dans ce cadre qu'il convient d'apprécier la progression de 14.72% de notre fonds au cours de l'exercice 2022-2023.

A tout seigneur, tout honneur, le secteur du luxe a bien aidé à cette performance : LVMH +48.36%, Christian Dior +43.64% et l'Oréal +29.70%. Il est bon de noter que LVMH et l'Oréal ont figuré dans le portefeuille de FCP Mon PEA du début à la fin de cet exercice.

Les autres réussites sont dispersées au sein de nombreux secteurs, nous mentionnons tout d'abord ST Microelectronics +51.88%, Schneider Electric +47.44%, Engie +38.87% et Publicis +57.52% qui, comme LVMH et l'Oréal, nous ont accompagné douze mois durant.

A ces positions de longues durées, il convient d'ajouter encore deux entreprises industrielles, Airbus +43.17%, fleuron français de l'aéronautique mondiale et Renault en phase de résurrection +62.17% qui ont rejoint notre portefeuille au début 2023.

A l'orée de son nouvel exercice 2023-2024, le portefeuille de FCP Mon PEA reste défensif car de nombreuses incertitudes demeurent, liées au couple inflation-taux d'intérêts dont dépendent les perspectives des marchés. Selon nos analyses nous pourrions y voir plus clair à compter de septembre mais ceci est fonction également des données d'inflation qui seront publiées d'ici là.

Alors il pourra être possible de donner une stratégie plus ferme à notre fonds.

### PERFORMANCES DE L'OPC

Les performance passées de préjugent pas des performance futures.

Performance nette du 01/07/2022 au 30/06/2023	
FCP Mon PEA Part R	14,7 %
FCP Mon PEA Part I	15,9 %
CAC 40 dividendes réinvestis	27,9 %

### ELIGIBILITE AU PEA

Le pourcentage d'investissement en actifs éligibles au PEA s'élève à 96,9 % au 30/06/2023.

## PRINCIPAUX MOUVEMENT INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Instrument	ISIN	Trade Date	Buy/S	Quantit	Trade Price	Instr. C	Montant Bi
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	FR0000121014	11/01/2023	Sell	10 000,00	768,33680000 EUR		7 683 368,00
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	FR0000121014	31/10/2022	Buy	5 090,00	641,25170000 EUR		3 263 971,15
CHRISTIAN DIOR	FR0000130403	31/10/2022	Sell	4 750,00	626,26810000 EUR		2 974 773,48
AIRBUS GROUP NV	NL0000235190	22/05/2023	Buy	20 000,00	128,77000000 EUR		2 575 400,00
TOTAL SA	FR0000120271	16/05/2023	Sell	40 000,00	55,65840000 EUR		2 226 336,00
STELLANTIS	NL00150001Q9	17/08/2022	Sell	150 000,00	14,81230000 EUR		2 221 845,00
VINCI SA	FR0000125486	18/04/2023	Buy	20 000,00	109,07870000 EUR		2 181 574,00
TOTAL SA	FR0000120271	15/05/2023	Sell	35 500,00	55,59650000 EUR		1 973 675,75
AIR LIQUIDE SA	FR0000120073	25/07/2022	Sell	15 000,00	128,61030000 EUR		1 929 154,50
L'OREAL	FR0000120321	20/04/2023	Sell	4 500,00	427,44440000 EUR		1 923 499,80
CAP GEMINI	FR0000125338	10/08/2022	Buy	10 000,00	190,43300000 EUR		1 904 330,00
THALES SA	FR0000121329	12/08/2022	Sell	15 000,00	122,55490000 EUR		1 838 323,50
CREDIT AGRICOLE SA	FR0000045072	23/09/2022	Buy	200 000,00	9,08830000 EUR		1 817 660,00
SANOFI	FR0000120578	27/02/2023	Buy	20 000,00	90,68180000 EUR		1 813 636,00
L'OREAL	FR0000120321	01/12/2022	Buy	5 000,00	359,73180000 EUR		1 798 659,00
L'OREAL	FR0000120321	28/07/2022	Buy	5 000,00	354,95000000 EUR		1 774 750,00
KERING	FR0000121485	06/03/2023	Buy	3 000,00	580,62430000 EUR		1 741 872,90
CAP GEMINI	FR0000125338	28/06/2023	Sell	10 000,00	171,02800000 EUR		1 710 280,00
TOTAL SA	FR0000120271	15/11/2022	Sell	30 000,00	56,47610000 EUR		1 694 283,00
SCHNEIDER ELECTRIC SA	FR0000121972	10/08/2022	Buy	12 480,00	134,06370000 EUR		1 673 114,98

## INSTRUMENTS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR ERASMUS GESTION

Au 30/06/2023, FCP Mon PEA détient des parts des fonds Erasmus Small Cap Euro, Erasmus Mid Cap Euro et Erasmus Smid Croissance Europe.

## PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

Pour sélectionner les valeurs éligibles au fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à un filtrage extra-financier basé sur des critères ESG réalisé en amont.

Le fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») tels que définis dans sa politique ESG.

La stratégie de prise en compte des critères extra-financier et la méthodologie de notation sont disponibles dans le Prospectus du fonds et dans le Code de Transparence de la société.

L'application de la stratégie d'analyse extra-financière permet au gérant de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans leurs globalités pour l'ensemble des investissements réalisés. En effet, l'analyse environnementale et sociale se concentre sur la réponse de l'émetteur à des risques en matière de durabilité clairement identifiés et à sa faculté d'en limiter les conséquences, permettant ainsi d'évaluer les incidences négatives sur la valeur de l'investissement.

## TAXONOMIE

Le pourcentage d'alignement du fonds aux critères liés aux deux objectifs climatiques (Atténuation du changement climatique et Adaptation au changement climatique) du Règlement (UE) 2020/852 sur l'identification des activités économiques considérées comme durable sur le plan environnemental (dit Taxonomie) est au minimum de 0% des investissements. Cet objectif est amené à être revu dans le cadre d'une transition progressive du fonds vers un alignement des investissements aux objectifs environnementaux dudit règlement.

## COMPTE RENDU SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

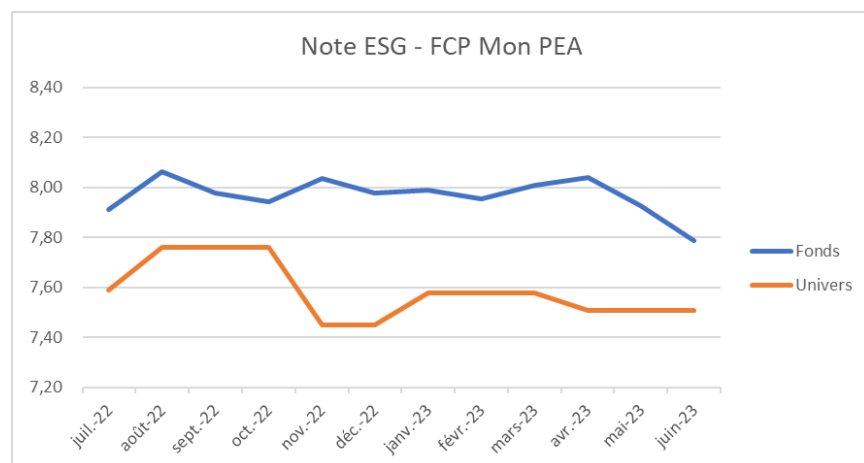
Le fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

## FCP MON PEA

Le compte-rendu sur la performance extra-financière ci-dessous porte sur la période de juillet 2022 à juin 2023.

Au 30/06/2023, la note globale du portefeuille est de 7,8 sur une échelle allant de 0 à 10 et de 7,5 pour l'univers.

La note du portefeuille était de 7,7 à fin juin 2022 et 7,6 pour l'univers. Au cours de cette partie de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille est restée durablement supérieure à celle de son univers d'investissement.



### COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com) dans la rubrique Informations réglementaires

### POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

La Politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com) dans la rubrique Informations réglementaires.

### POLITIQUE DE REMUNERATION

Conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 concernant les gestionnaires de fonds en valeurs mobilières (ci-après désignée la « directive UCITS V »), ERASMUS GESTION s'engage à établir, mettre en œuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération compatibles avec une gestion saine et efficace des risques encourus par la Société. Depuis la création d'ERASMUS GESTION, la politique de rémunération est définie par la Direction Générale conformément à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM ou FIA que la Société de Gestion gère. Elle est notamment déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts, et pour prévenir les prises de risques inconsidérées et/ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société. Plus particulièrement, la politique de rémunération vise à assurer une cohérence entre les comportements des professionnels qu'elle emploie et les objectifs à long terme de la société et notamment, à les dissuader de prendre des risques jugés excessifs et inacceptables par l'entreprise. Cette politique vise également à interdire tout mode de rémunération susceptible de créer des risques excessifs pour la société de gestion. ERASMUS GESTION a intégré, dans sa politique de rémunération, les guidelines émises par l'ESMA dans son document « Guidelines on sound remuneration policies under the UCITS Directive and AIFMD 2016/411 » du 31 mars 2016. Le dispositif s'applique à tous les collaborateurs de la Société de Gestion ; sachant que la société a identifié les fonctions suivantes en tant que « Personnel identifié » au sens de la Directive, à savoir : ses dirigeants, ses gérants, ses commerciaux, son RCCI, son Secrétaire Général. La ventilation des rémunérations sur l'exercice 2022 est de 1212k€ au titre des rémunérations fixes et 168k€ au titre des rémunérations variables ; ces montants concernent 21 bénéficiaires.

La Politique de rémunération est disponible sur le site internet [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com) dans la rubrique Informations réglementaires.

### Changements intervenus au cours de l'exercice

01/10/2022 : Changement de dépositaire BNP PARIBAS SA au lieu de BNP Paribas Securities Services.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :  
Identifiant d'entité juridique :

FCP Mon PEA  
969500YKFAN1T4336315

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_%

- dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_%

**Non**

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de \_\_\_% d'investissements durables

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé pas d'investissements durables



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit promouvait des caractéristiques environnementales adaptées aux particularités de chaque secteur investi. En fonction de l'industrie, plusieurs enjeux climatiques ont été analysés pour chaque investissement parmi : les émissions carbone, l'empreinte carbone de la production, la vulnérabilité au changement climatique, le financement de l'impact environnemental, le stress hydrique, la biodiversité, l'approvisionnement en matière première et la gestion des déchets toxiques.

De plus, ce produit a exclu de ses investissements les sociétés dont les revenus issus de la production de charbon représentent plus de 5% du chiffre d'affaires.

### ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Nous avons collecté les données relatives à plusieurs dizaines d'indicateurs afin d'évaluer la durabilité des entreprises. Nous avons fait le choix de publier cinq indicateurs annuellement. Ceux-ci sont calculés pour chaque émetteur, agrégés pour le fonds de manière équipondérée et comparés au taux moyen de l'univers d'investissement.

Nous nous sommes engagés, pour le fonds FCP Mon PEA, à obtenir de meilleurs résultats sur un indicateur social (taux d'administratrices) et l'indicateur de gouvernance (taux d'indépendance du conseil d'administration).

#### Indicateur environnemental :

**Intensité carbone** : indicateur clef dans la lutte contre le réchauffement climatique, l'intensité carbone informe sur les émissions de CO<sub>2</sub> rapportées au chiffre d'affaires de l'entreprise. Sont prises en compte les émissions directes (dites « scope 1 ») et les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie (« scope 2 »).

L'intensité carbone du fonds FCP Mon PEA sur la période était de 129 (en Tonnes équivalent CO<sub>2</sub> / millions d'euros de chiffre d'affaires).

#### Indicateurs sociaux :

**Place des femmes au conseil d'administration** : Cet indicateur permet d'évaluer l'égalité homme-femme dans l'entreprise. Le taux d'administratrices dans le conseil d'administration était en moyenne 47% pour le fonds FCP Mon PEA contre 44% pour son indice de référence ( $\text{Nombre d'administratrice} / \text{nombre total d'administrateurs dans le CA}$ )

**Taux d'attrition** : Cet indicateur d'impact social mesure la vitesse de renouvellement des effectifs d'une entreprise. Le taux d'attrition pour le fonds FCP Mon PEA était en moyenne de 12% ( $\text{Nombre de départs et d'arrivées} \times \%$  / nombre d'employé en début d'année)

#### Indicateur de gouvernance :

**Indépendance du conseil d'administration** : Un taux élevé d'indépendance du Conseil d'Administration est révélateur de la qualité de la gouvernance d'une entreprise. Le code Afep-Medef, que nous suivons, précise que « par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonction de direction de la société ou de son groupe, mais dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autres) avec ceux-ci. » Le taux d'indépendance du conseil d'administration pour le fonds FCP Mon

PEA était en moyenne de 81% contre 69% pour son indice de référence (*Nombre d'administrateur indépendants / Nombre total d'administrateurs dans le CA*)

Indicateur de droits humains :

**Taux de société ayant signé des accords collectifs ou ayant adopté une convention collective** : Le taux d'existence de conventions collectives pour le fonds FCP Mon PEA sur la période était de 100% (*Nombre d'entreprises ayant signé des accords ou ayant adopté une convention collective / nombre d'entreprise en portefeuille*)

### ● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Globalement les indicateurs environnementaux ou sociaux ont été améliorés par rapport à la période précédentes ou sont restés stables.

*Indicateur environnemental :*

**Intensité carbone (en hausse)** : L'intensité carbone du fonds FCP Mon PEA sur la période était de 129 contre 109 pour la période précédente.

*Indicateurs sociaux :*

**Place des femmes au conseil d'administration (stable)** : Le taux d'administratrices dans le conseil d'administration était en moyenne 47% contre 47% pour la période précédente.

**Taux d'attrition (stable)** : Le taux d'attrition pour le fonds FCP Mon PEA était en moyenne de 12% contre 10% pour la période précédente.

*Indicateur de gouvernance :*

**Indépendance du conseil d'administration (en hausse)** : Le taux d'indépendance du conseil d'administration pour le fonds FCP Mon PEA était en moyenne de 81% contre 74% pour la période précédente.

Indicateur de droits humains :

**Taux de société ayant signé des accords collectifs ou ayant adopté une convention collective (en hausse)** : Le taux d'existence de conventions collectives pour le fonds FCP Mon PEA sur la période était de 100% contre 84% pour la période précédente.

### ● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Non applicable

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



**Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

*Description détaillée :*

Non applicable

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit a pris en considération les principales incidences négatives sur la facteur de durabilité (PAI). Les PAI ont été collecté par un prestataire tiers indépendant et seront publiés dans le rapport sur les principales incidences négatives. Il s'agissait dans un premier temps, pour la période, de garantir la transparence des investissements. Les indicateurs PAI du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS du règlement SFDR ont été pris en considération dans l'ensemble. En cas de besoin, Erasmus Gestion a eu recours à des proxies ou analyses qualitatives pour remplacer certains indicateurs PAI, en s'assurant que les proxies/analyses portent sur la même thématique que l'indicateur remplacé et que leur utilisation soit systématique (tous les émetteurs des titres en portefeuille).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période, à savoir :

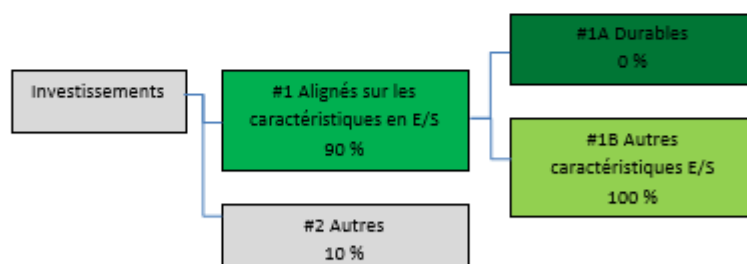
Investissements les plus importants	Secteur	% actifs*	Pays
LVMH	Consumer Discretionary	9,9%	France
TOTALENERGIES	Energy	9,8%	France
CHRISTIAN DIOR	Consumer Discretionary	9,7%	France
BNP PARIBAS	Financials	8,9%	France
SANOFI	Health Care	8,9%	France
L'OREAL	Consumer Staples	7,6%	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrials	6,9%	France
ENGIE	Utilities	6,0%	France

\*Le pourcentage affiché correspond au poids de l'investissement par rapport à l'actif net du fonds au moment au cours de l'exercice où celui-ci était le plus important.



## Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

La stratégie d'investissement ne prévoit pas de biais sectoriel et se laisse la possibilité d'investir dans tous secteurs. Les secteurs économiques qui ont été prépondérants sur la période sont : l'industrie, la consommation discrétionnaire, la consommation de base, la technologie, la santé.

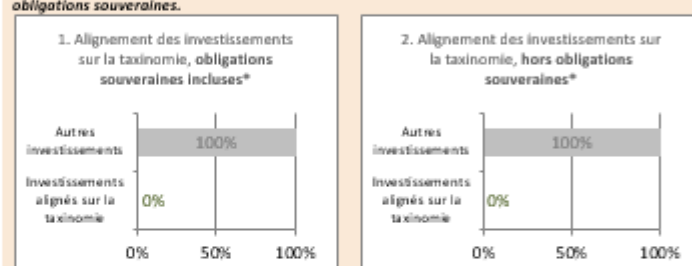
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple,
- **Des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



● **Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Ce produit ne s'est pas fixé d'objectif d'investissement dans des activités transitoires ou habilitantes.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable



● **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements inclus dans la catégorie « Autres » sont les investissements qui n'ont pas fait l'objet d'un suivi des indicateurs de durabilité environnementaux et sociaux. Ils sont restés durablement strictement inférieure à 10% sur la période.



## Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit a fait l'objet de contrôles quotidiens ainsi que d'un audit annuel permettant de s'assurer du respect des caractéristiques environnementales et sociales au cours de la période.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promouvait.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

## Bilan actif

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
<b>Immobilisations Nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>118,149,081.06</b>	<b>105,597,057.22</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>106,494,287.00</b>	<b>94,607,837.06</b>
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	106,494,287.00	94,607,837.06
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres d'organismes de placement collectif</b>	<b>11,654,794.06</b>	<b>10,989,220.16</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	11,654,794.06	10,989,220.16
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Autres Actifs : Loans</b>	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>3,271,044.30</b>	<b>151,110.21</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3,271,044.30	151,110.21
<b>Comptes financiers</b>	<b>5,040,051.34</b>	<b>8,523,224.23</b>
Liquidités	5,040,051.34	8,523,224.23
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>126,460,176.70</b>	<b>114,271,391.66</b>

## Bilan passif

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
<b>Capitaux propres</b>	-	-
<b>Capital</b>	122,809,503.11	108,001,323.51
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	-	-
<b>Report à nouveau (a)</b>	-	-
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)</b>	-2,403,476.91	5,158,879.06
<b>Résultat de l'exercice (a,b)</b>	1,469,884.46	817,795.59
<b>Total capitaux propres</b> (= Montant représentatif de l'actif net)	<b>121,875,910.66</b>	<b>113,977,998.16</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>4,584,266.04</b>	<b>293,393.50</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4,584,266.04	293,393.50
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>126,460,176.70</b>	<b>114,271,391.66</b>

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

## Hors-bilan

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de résultat

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	3,756,149.43	3,526,813.85
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	63,665.17	605.22
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>TOTAL I</b>	<b>3,819,814.60</b>	<b>3,527,419.07</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-3,943.10	-38,658.08
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL II</b>	<b>-3,943.10</b>	<b>-38,658.08</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I + II)</b>	<b>3,815,871.50</b>	<b>3,488,760.99</b>
<b>Autres produits (III)</b>	-	-
<b>Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)</b>	<b>-2,333,369.65</b>	<b>-2,702,056.50</b>
<b>Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)</b>	<b>1,482,501.85</b>	<b>786,704.49</b>
<b>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</b>	<b>-12,617.39</b>	<b>31,091.10</b>
<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)</b>	-	-
<b>Résultat (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>1,469,884.46</b>	<b>817,795.59</b>

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

### Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

### Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 2% TTC taux maximum pour la part R
- 1% TTC taux maximum pour la part I

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

## Frais de recherche

Néant

## Commission de surperformance

### Part R & I :

Commission variable égale à 20% TTC maximum de la performance supérieure au CAC 40 dividendes réinvestis.

La surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM, nette de frais de gestion et avant prise en compte de la provision de commission de surperformance, et la valeur d'un actif de référence réalisant une performance identique à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes mouvements de souscriptions/rachats que l'OPCVM.

Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous performance, est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

La première période de référence ira de la création du fonds jusqu'au 30 juin 2011. Ensuite la période de référence sera l'exercice du fonds.

En aucun cas la période de référence de chacune des parts du fonds ne peut être inférieure à un an, quelle que soit la part concernée.

La date d'arrêt des frais de gestion variables est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de juin. Le prélèvement est effectué annuellement.

La quote-part des frais variables correspondant aux rachats est définitivement acquise à la société de gestion.

A Compter de l'exercice débutant le 1er juillet 2022, **une période de rattrapage des sous-performances passés est mise en place** : Toute sous-performance du fonds par rapport à celle de l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec remise à zéro à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission, est instaurée.

## Rétrocession de frais de gestion

Néant

## Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

## Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part R

Capitalisation pour la part I

## Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part R

Capitalisation pour la part I

## Changements affectant le fonds

Néant



## Evolution de l'actif net

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Actif net en début d'exercice	113,977,998.16	142,974,335.48
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	5,419,712.52	10,564,120.82
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-13,948,256.05	-14,442,269.77
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9,567,392.62	21,352,093.09
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10,263,696.51	-13,528,682.84
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	629,556.00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-362,500.00
Frais de transaction	-2,020,774.35	-2,799,051.20
Différences de change	-3,491.22	7,146.73
<b>Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :</b>	<b>17,664,523.64</b>	<b>-31,628,393.64</b>
Différence d'estimation exercice N	6,881,707.18	-10,782,816.46
Différence d'estimation exercice N-1	10,782,816.46	-20,845,577.18
<b>Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :</b>	<b>-</b>	<b>424,939.00</b>
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	424,939.00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
<b>Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation</b>	<b>1,482,501.85</b>	<b>786,704.49</b>
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>121,875,910.66</b>	<b>113,977,998.16</b>

## Complément d'information 1

	<b>Exercice 30/06/2023</b>
<b>Engagements reçus ou donnés</b>	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie</b>	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	11,654,794.06
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(\*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

## Complément d'information 2

	Exercice 30/06/2023	
<b>Emissions et rachats pendant l'exercice comptable</b>	<b>Nombre de titres</b>	
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	24,403.71875	
Nombre de titres rachetés	43,948.09893	
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	95.5500	
Nombre de titres rachetés	2,211.1700	
<b>Commissions de souscription et/ou de rachat</b>	<b>Montant (EUR)</b>	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
<b>Frais de gestion</b>	<b>Montant (EUR)</b>	<b>% de l'actif net moyen</b>
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2,272,778.58	2.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	60,591.07	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>	-	

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 30/06/2023
<b>Ventilation par nature des créances</b>	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	3,193,344.30
Coupons à recevoir	77,700.00
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>3,271,044.30</b>
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	269,385.16
Autres créditeurs divers	4,314,880.88
Provision pour risque des liquidités de marché	
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>4,584,266.04</b>

## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 30/06/2023
<b>Actif</b>	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
<b>Titres de créances</b>	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Autres actifs : Loans</b>	-
<b>Passif</b>	
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
<b>Hors-bilan</b>	
<b>Opérations de couverture</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
<b>Autres opérations</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

## Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5,040,051.34
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5,040,051.34	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD
<b>Actif</b>	
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	80,701.12
<b>Passif</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
<b>Hors-bilan</b>	
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.



## Affectation des résultats

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1,383,395.48	680,847.73
<b>Total</b>	<b>1,383,395.48</b>	<b>680,847.73</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,383,395.48	680,847.73
<b>Total</b>	<b>1,383,395.48</b>	<b>680,847.73</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2,323,910.14	4,827,069.02
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-2,323,910.14</b>	<b>4,827,069.02</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2,323,910.14	4,827,069.02
<b>Total</b>	<b>-2,323,910.14</b>	<b>4,827,069.02</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe I (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	86,488.98	136,947.86
<b>Total</b>	<b>86,488.98</b>	<b>136,947.86</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	86,488.98	136,947.86
<b>Total</b>	<b>86,488.98</b>	<b>136,947.86</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-79,566.77	331,810.04
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-79,566.77</b>	<b>331,810.04</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-79,566.77	331,810.04
<b>Total</b>	<b>-79,566.77</b>	<b>331,810.04</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

### Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	202.67	185.99	242.84	198.28	<b>227.47</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	122,643.65	109,791.73	136,466.46	106,549.01	<b>117,784.92</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	605,135.01314	590,278.88101	561,956.05567	537,340.11189	<b>517,795.73171</b>

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
<b>Date de mise en paiement</b>					
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-9.08	-12.43	41.76	8.98	<b>-4.48</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	0.40	-1.54	-0.73	1.26	<b>2.67</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# FCP MON PEA

## Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	1,828.26	1,695.27	2,234.29	1,842.67	<b>2,135.14</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	9,093.64	4,662.90	6,507.88	7,428.99	<b>4,090.99</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	4,973.9090	2,750.5220	2,912.7220	4,031.6420	<b>1,916.0220</b>

Date de mise en paiement	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-81.50	-113.19	382.89	82.30	<b>-41.52</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	20.92	3.64	11.54	33.96	<b>45.13</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

## Inventaire des instruments financiers au 30 Juin 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>106,494,287.00</b>	<b>87.38</b>
<b>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>106,494,287.00</b>	<b>87.38</b>
ACCOR SA	50,000.00	34.02	EUR	1,701,000.00	1.40
AIRBUS SE	45,000.00	132.36	EUR	5,956,200.00	4.89
AIR LIQUIDE SA	35,000.00	164.20	EUR	5,747,000.00	4.72
ALTEN SA	15,000.00	144.30	EUR	2,164,500.00	1.78
AXA SA	150,000.00	27.02	EUR	4,053,750.00	3.33
BNP PARIBAS	105,000.00	57.72	EUR	6,060,600.00	4.97
BOUYGUES SA	60,000.00	30.76	EUR	1,845,600.00	1.51
CAPGEMINI SE	10,000.00	173.55	EUR	1,735,500.00	1.42
CARREFOUR SA	50,000.00	17.36	EUR	867,750.00	0.71
CHRISTIAN DIOR SE	5,914.00	813.00	EUR	4,808,082.00	3.95
DANONE	50,000.00	56.14	EUR	2,807,000.00	2.30
DASSAULT SYSTEMES SE	70,000.00	40.62	EUR	2,843,750.00	2.33
ENGIE	160,000.00	15.23	EUR	2,436,480.00	2.00
ESSILORLUXOTTICA	24,000.00	172.60	EUR	4,142,400.00	3.40
LOREAL	17,500.00	427.10	EUR	7,474,250.00	6.13
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	11,000.00	863.00	EUR	9,493,000.00	7.79
PERNOD RICARD SA	15,000.00	202.40	EUR	3,036,000.00	2.49
PUBLICIS GROUPE	25,000.00	73.50	EUR	1,837,500.00	1.51
RENAULT SA	50,000.00	38.58	EUR	1,929,000.00	1.58
SANOFI	85,000.00	98.20	EUR	8,347,000.00	6.85
SCHNEIDER ELECTRIC SE	50,000.00	166.46	EUR	8,323,000.00	6.83
STMICROELECTRONICS NV	45,000.00	45.56	EUR	2,050,425.00	1.68
THALES SA	30,000.00	137.20	EUR	4,116,000.00	3.38
TOTALENERGIES SE	105,000.00	52.55	EUR	5,517,750.00	4.53
VEOLIA ENVIRONNEMENT	65,000.00	28.95	EUR	1,881,750.00	1.54
VINCI SA	50,000.00	106.38	EUR	5,319,000.00	4.36
<b>Titres d'OPC</b>				<b>11,654,794.06</b>	<b>9.56</b>
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays     Etats membres de l'Union européenne</b>				<b>11,654,794.06</b>	<b>9.56</b>
ERASMUS MID CAP EURO I	523	14,555.16	EUR	7,612,348.68	6.25
ERASMUS SMALL CAP EURO-I 13C	1,153	2,655.46	EUR	3,061,745.38	2.51
ERASMUS SMID CROS EUR-PRT F	10,000	98.07	EUR	980,700.00	0.80
<b>Créances</b>				<b>3,271,044.30</b>	<b>2.68</b>
<b>Dettes</b>				<b>-4,584,266.04</b>	<b>-3.76</b>

## Inventaire des instruments financiers au 30 Juin 2023

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				5,040,051.34	4.14
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>EUR</b>	<b>121,875,910.66</b>	<b>100.00</b>